



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 26 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six septembre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

**PRESENTS :** MM AYRAL - GALZIN - VERNHES - VIALA D. - MME AJCHENBAUM - MMES FADDI - FRASSIN - RABOU - SAUNAL (Suppléante) - VALERO - MM BARBERA - BAZART - BOUTES (Suppléant) - BOUTIE - BRESSOLLES - CARAYON (Suppléant) - FAU - GARDELLE - GAYRAUD - JULIE (Suppléant) - LAROCHE - LENCOU - MAURIES (Suppléant) - MONTAGNE - MOULET - PECH (Suppléant) - RAMUSCELLO - RICARD.

M. Marc CURETTI a donné pouvoir à M. Raymond GARDELLE.

**N° 2023/117**

**Objet : Petite Enfance : Choix d'un nouveau prestataire repas pour la crèche « Les Petits Meuniers »**

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté que la crèche intercommunale « Les Petits Meuniers » située à Lautrec, accueille les enfants âgés de 2 mois à 3 ans.

Actuellement, les repas proposés aux enfants sont fournis par le prestataire Occitanie Restauration pour un coût par repas de 3,9352 € HT /4,16 TTC.

Depuis plusieurs années, de nombreux dysfonctionnement du prestataire (retards de livraison, produits manquants, nombre de repas non respectés) et la non réactivité malgré plusieurs alertes nous amène à vouloir changer de prestataire.

Après analyse de plusieurs devis, l'entreprise API restauration domiciliée Parc d'Activités du Cassé - 31 240 Saint-Jean a été retenue pour la livraison des repas, au vu de sa capacité à répondre à notre demande et à la qualité du service proposé.

Les tarifs proposés par le fournisseur prennent en considération le fait que les repas seront également fournis à la crèche « Il était une fois » et à l'ALSH à Montdragon.

Prix bébés	3,25 € HT	3,43 € TTC
Prix moyens	3,47 € HT	3,66 € TTC
Prix grands	3,70 € HT	3,90 € TTC
Goûter 3 éléments	0,85 € HT	0,90 € TTC

Au vu du délai de résiliation, le changement de prestataire pourra être effectif en janvier 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve le contrat de restauration avec l'entreprise API restauration pour la livraison des repas à la crèche intercommunale « Les Petits meuniers » à compter du 2 janvier 2024,
- approuve l'application des tarifs ci-dessus,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget Annexe Crèches,
- autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Président,  
Thierry BARDOU



Le secrétaire de séance,  
Eric ROUITES